



PROJET D'ETABLISSEMENT

DU LYCEE AGRICOLE PRIVE

COSTA DE BEAUREGARD

« LE LYCEE DE L'HORTICULTURE, DU PAYSAGE ET DES SERVICES EN SAVOIE »

UN ETABLISSEMENT DE LA FONDATION DU
BOCAGE A CHAMBERY



« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. »

(Henry Ford)

PROJET D'ETABLISSEMENT DU LYCEE COSTA DE BEAUREGARD,

SITE DU BOCAGE, SITE DES CHARMILLES

FONDATION DU BOCAGE 2009 – 2014

Sommaire

POURQUOI UN PROJET D'ETABLISSEMENT ?	4
1. Plus qu'une obligation réglementaire, une vision pour l'avenir et un repère pour l'action	4
2. Les valeurs qui guident le projet, pour répondre aux attentes des élèves et des familles	5
D'HIER A AUJOURD'HUI, LE LYCEE COSTA DE BEAUREGARD.....	7
1. L'histoire de l'établissement : associer le savoir faire des Charmilles et du Bocage.....	7
2. Les fonctions et compétences attendues au sein de l'établissement	8
LES 4 AXES STRATEGIQUES : UNE OFFRE DE FORMATION COHERENTE POUR UN ETABLISSEMENT DE REFERENCE	10
Axe 1. Prendre en compte la personne	10
Axe 2. Actualiser les filières et parcours de formation favorisant les apprentissages et l'insertion professionnelle	11
Axe 3. Intégrer les engagements culturels, citoyens et environnementaux, vecteurs d'autonomie et de solidarité.....	12
Axe 4. Faire de l'établissement une référence reconnue par ses partenaires sur son territoire..	13
LES FICHES ACTIONS : LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PROJET	16
1. La liste des fiches actions.....	16
2. Le contenu des fiches action	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXES DU PROJET	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1. La méthodologie d'élaboration du projet d'établissement du lycée Costa de Beauregard.....	17
2. Les valeurs selon la charte du CNEAP	18
3. La charte éthique des établissements sous tutelle Salésienne	20
4. Les 4 axes stratégiques du projet du CNEAP	21

5. Synthèse des réflexions et propositions sur le projet d'établissement **Erreur ! Signet non défini.**

POURQUOI UN PROJET D'ETABLISSEMENT ?

1. Plus qu'une obligation réglementaire, une vision pour l'avenir et un repère pour l'action

Un projet d'établissement c'est d'abord une vision, qui résulte de l'analyse de l'existant et dont le but est d'imaginer **la place de l'établissement scolaire à court et moyen termes**. La période de référence est fixée pour cinq ans.

Il s'agit de favoriser l'échange entre les différents acteurs de la communauté éducative pour un diagnostic stratégique sur la situation actuelle. Il s'agit aussi de **porter ensemble les évolutions nécessaires** et d'énoncer les grandes étapes pour y parvenir.

Pour rénover son projet d'établissement, le lycée s'est basé sur **les obligations réglementaires** de la Circulaire relative aux projets d'établissement du 19 octobre 2005. Entre autres documents de référence, le projet d'établissement a été construit en cohérence avec le **PREA**, Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2005-2009, actuellement en refondation et lui-même articulé à deux documents cadres :

- Le **PRDF**, Programme Régional de Développement de la Formation Professionnelle 2006/2010 de la Région Rhône-Alpes,
- Le **SPNFEA**, Schéma Prévisionnel National des Formations de l'Enseignement Agricole 2005/2009 (révisé avec le 5^{ème} schéma national 2009-2014).

Par ailleurs, la réflexion collective a bénéficié du travail du CNEAP, **Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé**, qui a refondé en 2008 son projet : « **Conjuguons le futur** ». La rénovation du projet d'établissement s'est appuyée enfin sur l'élaboration parallèle du projet régional du CREAP Rhône-Alpes 2009-2014.

Le projet d'établissement évolue d'une culture de moyens vers une **culture de projets, de résultats et d'évaluation**. Le cadre de référence budgétaire s'inscrit dans la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, qui porte la réforme de la gestion de l'Etat.

Les objectifs sont identifiés dans la loi d'orientation agricole de 1999 (Article L 813-2 du code Rural) et par la circulaire de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du 18 mai 2005. Celle-ci renforce le PREA, et réaffirme les **cinq missions de l'enseignement agricole** :

Une mission de formation, générale, technologique et professionnelle, initiale ou continue,

Une mission d'animation et de développement des territoires,

Une mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle,

Une mission de développement, expérimentation et recherche appliquée,

Une mission de développement de la coopération internationale.

L'élaboration du projet d'établissement a été engagée alors que se dessinaient progressivement les grandes lignes de la **réforme des Bacs Professionnels**. Si le projet en tient compte, il a davantage cherché à

identifier le cadre de réussite de la mise en œuvre de cette réforme que ses modalités techniques, qui ne sont pas encore totalement arrêtées.

Le projet d'établissement a été **élaboré entre avril 2008 et mars 2009, dans une démarche participative** incluant les personnels, les élèves, les parents et les partenaires du lycée (voir en annexe). Ce moment fort de réflexion collective a permis de faire le point sur l'existant, d'explorer l'environnement local et global, et d'énoncer des perspectives pour l'avenir.

Le projet d'établissement servira de repère pour l'action, autour de **quatre axes stratégiques** nés de la réflexion des participants, déclinés en objectifs opérationnels et traduits en fiche-action. Le projet repose sur des valeurs qui lui donnent sens.

2. Les valeurs qui guident le projet, répondre aux attentes des élèves et des familles

Les valeurs affirmées par le projet d'établissement trouvent leurs sources, comme l'exprime la charte du CNEAP, dans **les valeurs de l'humanisme chrétien** (voir en annexe les extraits de la charte du réseau des établissements de l'enseignement agricole catholique privé).

Le projet d'établissement se réfère également au projet éducatif de l'établissement, qui s'inscrit dans les valeurs et la pédagogie de Don Bosco (voir en annexe la charte éthique des établissements sous tutelle Salésienne).

Les attentes des élèves et étudiants concernant l'établissement : respect, réussite et qualité de vie

Avant d'exposer les valeurs portées par l'équipe, il est instructif de présenter **les attentes et les représentations des élèves** à l'égard du lycée, telles qu'elles ressortent d'un travail réalisé avec les délégués des élèves et des étudiants dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement (voir en annexe 1 le détail de ce travail).

Au final, les attentes exprimées par les délégués des élèves et étudiants, de mêmes que les représentations qu'ils se font des souhaits des familles et des exigences de l'établissement, dessinent **un portrait lucide, cohérent et d'une certaine maturité.**

En résumé :

- Ils survalorisent **la question du cadre de vie**, la bonne ambiance qui vient signifier qu'ils sont des adolescents ou de jeunes adultes en même temps que des élèves ou des étudiants,
- Ils savent que leurs parents ont une attente forte en terme de **réussite scolaire**, qu'ils associent pour leur part à des notions plus larges (apprendre, faire des progrès, avoir un projet), et qui passera selon eux de la part du lycée par des exigences en terme de performance,
- Ils expriment une attente forte en termes de **respect et de mode de relation aux adultes**, qu'ils associent, dans leur représentation du fonctionnement de l'établissement, à une même qualité de relation et de confiance.

L'affirmation de valeurs, socle du projet d'établissement

L'analyse qui précède des souhaits et des représentations des élèves et des étudiants laisse deviner l'importance d'une affirmation claire des valeurs portées par l'établissement, comme **socle de la finalité éducative du lycée**.

En cohérence avec la charte du CNEAP et le projet éducatif et pastoral salésien, les rédacteurs du projet d'établissement souhaitent **réaffirmer les valeurs qu'ils veulent faire vivre et transmettre**, et qui concernent non pas les seuls élèves mais l'ensemble de la communauté éducative.

- **Respect de la personne dans un cadre collectif sécurisant**

Sous cet item se trouvent les valeurs d'accueil, d'écoute et de respect de la personne. Etre attentif à la dimension intérieure, c'est respecter les identités et les différences. Cela implique la recherche d'un cadre de sécurité, le respect de soi et de l'autre, de l'autorité, des règles de vie collective.

- **Travail, sens de l'effort, autonomie et épanouissement personnel**

La vocation éducative de l'établissement le conduit à valoriser le travail et l'apprentissage de l'effort dans l'optique d'une transmission des savoirs, mais également pour favoriser une ouverture d'esprit, une culture, une éthique, un regard critique, une capacité de faire des choix. Il s'agit d'enrichir les compétences par le partage des compétences, de favoriser l'adaptabilité des personnes, leur capacité d'apprentissage, et de développer leur autonomie.

- **Solidarité et ouverture au monde extérieur**

Donner du sens à la valeur du travail tout en respectant les personnes dans leur diversité, c'est faire vivre les notions de solidarité, d'entraide. Pour les élèves comme pour les adultes, cette exigence de cohérence entre ses actes et ses paroles a valeur d'exemplarité. Elle passe par une disponibilité et une présence aux autres, elle s'alimente de la tolérance et de l'ouverture au monde. Elle engage à former à l'autonomie et à la responsabilité.

D'HIER A AUJOURD'HUI, LE LYCEE COSTA DE BEAUREGARD

1. L'histoire des établissements agricoles privés de Savoie : associer le savoir faire du lycée agricole « Les Charmilles » à La Ravoire et du lycée horticole « Le Bocage » à Chambéry.

Le projet repose sur des valeurs que souhaite porter la communauté éducative. Vivantes au présent, **ces valeurs s'inscrivent dans tout un passé**, qu'il convient de présenter brièvement à travers l'histoire des deux sites qui constituent aujourd'hui l'établissement.

LE BOCAGE : Le centre horticole devenu Lycée horticole

Camille Costa de Beauregard fonde en 1868 l'Orphelinat du Bocage. Ceci dans le but de recueillir les enfants dont les parents ont été victimes de l'épidémie de choléra qui sévit alors. L'Orphelinat s'agrandit par la suite avec la création du Centre Horticole destiné à accueillir des jeunes désirant apprendre l'horticulture.

En septembre 1954, les Salésiens de Don Bosco prennent la succession de la direction de l'oeuvre.

Le 22 juillet 1981, la Fondation du Bocage est créée à partir des trois associations existantes: l'Orphelinat du Bocage, l'Association du Centre Horticole du Bocage et l'Association du Bien des Jeunes. La Fondation du Bocage est alors reconnue d'utilité publique.

Aujourd'hui la Fondation du Bocage, établissement bénéficiant de la tutelle des salésiens de Don Bosco, coordonne trois établissements :

- Le Lycée Agricole Privé et son exploitation horticole.
- La Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Les Centre de Vacances (activité de location de bâtiments appartenant à la Fondation situés à Bormes les Mimosas (Var) et à la Féclaz (Savoie)).

L'établissement de formation ne cesse de s'adapter et de se développer au travers de ses filières. En 15 ans, de 1980 à 1995, il met en place les sections de BEPA (Floriculture et pépinière), le BTA dans les mêmes options, puis le BTSA en productions horticoles. En 2008, devant la désaffection des candidats dans le secteur de la pépinière depuis plusieurs années, et malgré les besoins professionnels, cette option est remplacée par celle des travaux paysagers dans les cycles CAPA, BEPA et baccalauréat professionnel.

L'établissement souhaite alors proposer une filière complète et fait la demande d'ouverture d'un BTSA en un an en travaux paysagers, associé à une licence universitaire d'aménagement.

Les Charmilles : L'école ménagère devenue le lycée agricole des services

C'est en 1950 que le Comte Léon Costa de Beauregard, souhaitant que son château puisse être utile à la formation, cède aux sœurs de Saint Joseph sa propriété de la Ravoire.

En 1951, naît le centre ménager, transformé en 1969 en «centre d'enseignement ménager féminin ». En 1984, l'établissement devient « lycée d'enseignement professionnel agricole privé ».

En 1994, il propose aux jeunes les classes de 4^e et 3^e, les cycles de CAPA, BEPA et BTA.

La reconnaissance professionnelle des acteurs du secteur social et du milieu agricole à l'égard du lycée des Charmilles a toujours été un point fort de l'établissement.

La naissance du « lycée agricole privé Costa de Beauregard. »

Les deux établissements agricoles privés de Savoie sont situés à trois kilomètres l'un de l'autre. Ils disposent de formations complémentaires.

Dans le passé, des transferts de classes (4^e et 3^e) ont eu lieu du Bocage vers les Charmilles. Une convention pédagogique était passée entre les deux entités, aboutissant à la première mise en commun d'enseignants (1990).

Depuis quelques années, les politiques publiques ont incité les associations à réfléchir à des regroupements chaque fois que cela était utile et possible.

C'est ainsi qu'à compter du 1er septembre 2006, le Lycée Agricole Privé des Charmilles à La Ravoire fusionne avec le Lycée Horticole du Bocage pour devenir le « Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard ».

L'origine patrimoniale des établissements a conduit bien naturellement à cette appellation.

Mais comme dans toute fusion, si l'aspect administratif est un problème relativement aisé à régler, il faut ensuite mettre en place une politique d'animation et de moyens qui aboutisse à la construction d'un seul établissement, multi-sites, dans lequel chacun se tourne vers l'avenir.

Le projet d'établissement doit y contribuer largement.

3. Les fonctions et compétences attendues au sein de l'établissement

Un travail d'analyse de l'existant a été conduit, à partir d'une exploration du fonctionnement actuel de l'établissement et des compétences attendues pour faire face aux évolutions. L'ensemble des informations recueillies à travers des questionnaires individuels ou des réunions de travail a été traité, de manière à **intégrer le point de vue de chacun** dans l'élaboration du projet d'établissement (voir en annexe).

A la manière dont l'envisage la circulaire relative aux projets d'établissement du 19 octobre 2005, un établissement peut s'appréhender d'un **point de vue fonctionnel** de six manières différentes et complémentaires :

- Lieu de formation et d'insertion scolaire et professionnelle
- Lieu d'éducation et d'insertion sociale
- Communauté de travail à vocation éducative
- Organisation administrée
- Acteur et partenaire de développement territorial
- Organisation pilotée et guidée par un projet

Un lieu de formation et d'insertion scolaire et professionnelle

Au lycée se déroulent des processus d'apprentissage qui concernent d'abord la formation scolaire mais peuvent aussi viser la formation par apprentissage et la formation professionnelle continue.

L'établissement présente des spécificités pédagogiques qui s'inscrivent dans son appartenance à l'enseignement agricole : activités pluridisciplinaires, liens avec les réalités professionnelles, exploitation agricole interne, mission d'insertion professionnelle, synergie avec les autres missions, sciences du vivant et de l'environnement, contrôle continu.

Un lieu d'éducation et d'insertion sociale

Le lycée est un lieu d'éducation dans toutes les activités et les lieux de vie des élèves. Comme d'autres établissements de l'enseignement agricole, le lycée est particulièrement attentif à sa mission d'insertion scolaire et sociale des formés. Le souci d'une éducation à la citoyenneté s'étend au monde (mission de coopération internationale), à une éthique liée au vivant, au respect de la nature.

L'établissement se vit comme une école du sens, c'est à dire une école qui recherche le pourquoi et ne se limite pas au comment, aussi bien pour les élèves que pour les enseignants. L'établissement met en œuvre un projet éducatif dont l'authenticité évangélique est garantie par l'autorité de tutelle (congrégation salésienne).

Une communauté de travail à vocation éducative

L'établissement est une micro-société où vit et travaille un ensemble de personnes aux statuts, métiers, histoires et âges différents. Ils forment une communauté de travail à vocation éducative qui s'inscrit dans un projet, au-delà des univers culturels ou des groupes de personnes. L'établissement a en outre une histoire et une culture, tel que cela a été évoqué plus avant.

Le lycée conserve une taille humaine qui constitue un des atouts des structures de l'enseignement agricole. La communauté éducative est animée des valeurs présentée au point précédent, elle s'édifie sur des relations de confiance et d'étroite coopération entre tous ses membres.

Une organisation administrée et guidée

L'établissement est une organisation administrée, dont les règles de fonctionnement renvoient à son inscription dans le système éducatif, dans des relations contractuelles avec l'État.

Dépendant de la Fondation, l'établissement a une organisation interne qui se traduit par des procédures de gestion, de concertation et de décision.

Un acteur de développement sur son territoire

Le lycée n'est pas seulement un lieu d'apprentissage, il est aussi un acteur de développement sur un territoire donné qui constitue son environnement.

Parler de l'établissement comme acteur de développement c'est affirmer que non seulement l'établissement utilise des ressources de son environnement (supports pédagogiques) mais aussi qu'il a une stratégie affichée à l'égard de son environnement, stratégie inscrite dans son projet d'établissement.

Pour remplir correctement sa mission de formation, l'établissement se doit être acteur sur et dans son territoire. Cette synergie entre les cinq missions de l'enseignement agricole (voir premier point) constitue une spécificité revendiquée par l'établissement. Elle se traduit par le développement de partenariats avec des entreprises, associations, collectivités...

Une organisation pilotée et orientée par son projet

Un établissement est piloté par une équipe dite « de direction » où se définit la stratégie au quotidien. La stratégie à moyen terme est inscrite dans le projet d'établissement, dont le directeur a la responsabilité de l'élaboration et du suivi. Ce mode de fonctionnement s'inscrit dans l'histoire de l'enseignement agricole, attachée à l'intérêt de la gouvernance par projet.

Une attention particulière est donnée à la relation avec le Président et son CA de l'association, avec la congrégation et son responsable local. Dans le conseil de direction comme dans toutes instances, il faut toujours affirmer le souci de garder la première place au travail pédagogique au sein de l'établissement.

LES 5 AXES STRATEGIQUES : UNE OFFRE DE FORMATION COHERENTE POUR UN ETABLISSEMENT DE REFERENCE

Axe 1. Prendre en compte la personne

L'établissement a souhaité identifier sous un axe à part entière des éléments de son projet qui découlent des valeurs qu'il porte concernant l'écoute et le respect des personnes, et son attention à prendre en compte les besoins de chacun. L'axe I identifie, pour les élèves comme pour l'ensemble de la communauté éducative, certains objectifs opérationnels et actions directement en lien avec cette **prise en compte de la personne**. Dans la mesure où ce souci des individus est transversal à l'action de l'établissement, certains éléments sont articulés à d'autres axes.

Veiller à faire de l'établissement un véritable lieu de vie

Etre attentif à l'accueil de tous au sein de l'établissement

- Accueillir chacun de manière adaptée : journée d'accueil des élèves à la rentrée, accueil spécifique à l'internat, évènements inter-classes, accueil des salariés,
- Adapter les éléments matériels de l'accueil : signalétique vers et dans l'établissement, lieux de rencontre et de convivialité, documents remis aux élèves, aux familles, aux nouveaux personnels. Veiller à la qualité des lieux de vie des élèves et des personnels

- Etre attentif aux situations individuelles : accompagner chacun dans une logique de promotion, (ex : repérer et prévenir le décrochage scolaire...),
- Veiller à l'accueil des personnes handicapées.

Valoriser les projets personnels et professionnels

- Organiser et participer à des actions d'aide à l'orientation en amont de l'entrée dans l'établissement : liens avec tous les prescripteurs, actions sur le territoire, forum, portes ouvertes.
- Aider les jeunes dans leur choix d'orientation et la construction de leur projet durant leur parcours de formation, y compris après leur sortie de l'établissement.
- Appréhender globalement les jeunes, de manière à les valoriser comme élèves ou étudiants, mais aussi comme personnes engagées dans des projets culturels, sportifs, citoyens...
- Mettre l'accent sur la formation continue et favoriser la mobilité des salariés.

Faire vivre des relations de qualité entre tous

- Etre attentif à faire vivre la relation aux familles.
- Installer un climat de confiance et de respect entre les membres de la communauté éducative, mettre en œuvre et pratiquer la médiation.
- Développer des actions en matière de prévention : santé, conduites à risques, éducation à la sexualité, lutte contre les discriminations, handicap, sécurité au travail...
- Favoriser les relations entre les deux sites au niveau des élèves comme des personnels, dans toutes les dimensions de l'établissement : information, enseignement, événements particuliers.

Axe 2. Actualiser les filières et parcours de formation favorisant les apprentissages et l'insertion professionnelle

Comme l'a rappelé l'historique, le lycée Costa de Beauregard conjugue l'héritage de deux spécialisations, l'une dans les métiers des services et l'autre dans les métiers de l'horticulture et du paysage (auquel il convient d'ajouter les classes de fin de cycle de collège). L'établissement souhaite **conforter cette double spécialisation**, à travers des choix spécifiques à chacun des deux domaines, mais également à travers des options transversales : l'articulation étroite avec les milieux professionnels, le souci constant de la qualité.

Identifier des priorités pour chaque cycle et filière au sein de l'établissement

- Favoriser une pédagogie innovante au service d'une ambition éducative pour les 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole.

- Conjuguer apprentissage scolaire et professionnalisation dans les métiers des services, en s'appuyant notamment sur les besoins et ressources des milieux professionnels.
- Inscrire le développement des formations dans le domaine de l'horticulture, du paysage et des services dans des perspectives validées par les professions et correspondant aux besoins des territoires. (Adaptation des structures et des systèmes d'enseignement).

Développer et faire vivre les partenariats professionnels

- Rechercher l'implication des professionnels dans les formations à travers la constitution des jurys, l'organisation des stages, le recours à des interventions...
- Consolider et renouveler le fonctionnement des ateliers pédagogiques, avec la valorisation de l'exploitation (serres horticoles) et la recherche de nouveaux terrains d'application dans le secteur des services.
- Valoriser, développer et outiller les liens entre établissement et entreprises, dans la perspective d'une professionnalisation de l'établissement mais également dans celle de rendre service aux professionnels et aux territoires.

Veiller à la qualité des formations, s'inscrire dans des réseaux éducatifs

- Gérer l'adaptation et l'utilisation des moyens de la formation (exploitation, informatique, documentation,...), permettre à chacun de se tenir au courant des évolutions scientifiques et des textes en vigueur.
- Articuler la politique de développement de l'établissement et la formation continue des salariés, en accompagnant des chantiers stratégiques.
- Organiser et formaliser les responsabilités, délégations et subsidiarités au sein de l'établissement, exercer l'autorité hiérarchique auprès des personnels de l'établissement, avoir le souci de la qualité des relations humaines et du climat au sein de l'établissement, de l'écoute et de la valorisation des personnes, du dialogue social et de la concertation ; arbitrer les conflits.
- S'assurer de la qualité de la formation (respect des prescriptions et des valeurs, dispositifs pour les élèves en difficultés) et du bon fonctionnement des instances ad hoc (conseil de classe,...).
- Inscrire l'offre de formation de l'établissement dans des réseaux coordonnées au sein du CREAP Rhône-Alpes (projet 2009-2014) et du système éducatif
- Etre attentif à l'évolution des besoins pour adapter l'offre de formation, en diversifiant chaque fois que nécessaire les modalités de formation : formation initiale, apprentissage, formation continue...

Axe 3. Intégrer les engagements culturels, citoyens et environnementaux, vecteurs d'autonomie et de solidarité

A travers son projet d'établissement, le lycée souhaite réaffirmer **la continuité et la cohérence d'actions** qui existent au sein de la communauté éducative entre projets scolaires et projet de vie, entre enseignement scolaire et apports éducatifs dans la vie sociale, entre l'action des différents personnels

administratifs et techniques, de la vie scolaire, des enseignants... La priorité transversale du développement durable construit naturellement des ponts entre ces niveaux.

Il en va de même concernant la coopération internationale ou les projets citoyens, culturels et sportifs, qui articulent toujours étroitement vie scolaire et vie sociale.

Inscrire le développement durable comme priorité transversale

- Mettre en œuvre un programme d'éducation et de formation scientifique et technique à l'environnement.
- Intégrer la perspective du développement durable présente dans les programmes pour la mettre en lien avec le lycée et son environnement.
- Prendre en compte les priorités environnementales dans le fonctionnement de l'établissement.

Donner le goût de l'ouverture au monde et faire vivre la coopération internationale

- Donner du sens à l'apprentissage des langues à travers l'ouverture scolaire et culturelle sur le monde.
- Développer des actions de coopération internationale, axées sur la découverte des cultures et également sur les stages professionnels.
- Susciter et conforter les initiatives des jeunes, à travers notamment un club international pour les élèves volontaires.

Favoriser les engagements citoyens et la vie culturelle et sportive

- Faire de la vie au sein de l'établissement le lieu d'un apprentissage citoyen, à travers la représentation (élection et animation des délégués de classe) et les engagements de chacun.
- S'assurer de la participation des enseignants et des non enseignants au projet de vie scolaire et dans tous les lieux de vie: salle de classe, internat, restauration,...
- Favoriser la participation ou l'initiative pour des actions à valeur citoyenne dans les enseignements et dans la vie scolaire.
- Contribuer à la vie culturelle et sportive au sein de l'établissement mais également dans son environnement, formaliser l'ensemble dans un guide de l'animation mis à jour chaque année.

Axe 4. Faire de l'établissement une référence reconnue par ses partenaires sur son territoire

Pour l'établissement, avoir l'ambition de devenir une référence au terme des 5 années du projet constitue véritablement un axe stratégique. Il s'agit d'insister sur certains éléments clefs, pour lesquels l'établissement cherchera à **développer un ensemble de points de référence.**

Un vecteur essentiel réside dans la capacité de l'établissement à tisser dans cette perspective des réseaux avec des partenaires divers : professionnels, pédagogiques, société civile, tels que présentés dans les axes 2 (formation) et 3 (engagements culturels, citoyens et environnementaux)... Dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit : l'ambition d'être une référence appréciée passe par un important travail en amont de développement, de contact, d'innovation. Mais il convient également de savoir ce que l'on a fait (évaluation) et de le faire savoir (communication).

S'appuyer sur une politique d'innovation au service de la qualité de la formation

- Identifier des points de compétences reconnues et les domaines dans lesquels, chaque année, le lycée choisira de s'investir plus particulièrement.
- Favoriser une pédagogie innovante pour les 4^{ème} et 3^{ème} (axe 2) : adaptation des rythmes scolaires, individualisation et professionnalisation des parcours, expérimentation pédagogique.
- Accompagner l'autonomie pédagogique de l'établissement : construction de modules adaptés aux besoins des territoires et des professions, individualisation des parcours de formation.
- Se donner les moyens d'être une référence dans l'innovation pédagogique, en s'inscrivant dans la dynamique régionale du projet du CREAP Rhône-Alpes.

Intégrer l'évaluation dans la réflexion et la mise en œuvre du projet d'établissement

- Formaliser à travers les fiches action des indicateurs pour évaluer les différentes dimensions du projet d'établissement, constituer progressivement une culture et un savoir faire au sein de l'établissement.
- Mettre en place un dispositif de suivi des cohortes pour l'insertion professionnelle et l'orientation active des élèves et des étudiants.
- Faire de l'évaluation un point d'appui pour le réajustement et l'évolution du projet d'établissement, avec un compte rendu annuel sur les actions conduites.

Structurer une politique de communication au service du développement de l'établissement

- Conduire une réflexion pour adapter les moyens de communication interne et externe de l'établissement
- Valoriser les fonds documentaires des CDI.
- Valoriser les réalisations des élèves au sein du lycée et les faire connaître à l'extérieur.
- Faire vivre les structures d'anciens élèves, vecteurs privilégiés de communication et d'aide.

Axe 5. Participer au développement local et à l'animation du milieu rural au travers des formations de services.

- Faire l'inventaire régulier des besoins de service en milieu rural auprès des partenaires locaux
- Adapter les enseignements à ces besoins.
- Mettre en place un comité technique et professionnel capable d'orienter les décisions et d'évaluer la pertinence des formations.
- Mettre en place des partenariats concrets avec les organismes d'accueil.
- Envisager une utilisation des installations et ressources de l'établissement par les partenaires, afin de proposer aux jeunes un terrain d'apprentissage et d'expérimentation professionnel.

LES FICHES ACTIONS : LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PROJET

« La science des projets consiste à prévenir les difficultés de l'exécution » (Vauvenargues)

La liste des fiches actions qui figure ici concerne l'ensemble des fiches actions qui ont été rédigées et, pour la plupart, validées durant la période d'élaboration du projet d'établissement. Chaque année, il est procédé à une évaluation de la mise en œuvre des actions, tandis que **de nouvelles fiches actions** sont réalisées.

Les fiches actions traduisent sur le plan opérationnel les orientations dont le projet d'établissement a programmé la mise en œuvre. Elles **se rattachent principalement à un axe stratégique**, mais peuvent concerner les dimensions d'autres axes, qui sont pour mémoire:

- Axe 1. Prendre en compte la personne
- Axe 2. Actualiser les filières et parcours de formation
- Axe 3. Intégrer les engagements culturels, citoyens et environnementaux
- Axe 4. Faire de l'établissement une référence reconnue
- Axe 5. Participer au développement local et à l'animation du milieu rural au travers des formations de services.

1. La liste des fiches actions

Titre des fiches actions	Axes stratégiques concernés				
	1	2	3	4	5
Préparer et mettre en œuvre les journées d'accueil en début d'année	X				
Accueillir et informer les nouveaux personnels	X	X			
Accueillir les personnes handicapées	X				
Favoriser la relation inter-sites		X	X	X	
Savoir repérer, partager et développer les dons et les talents des jeunes	X		X	X	
Organiser le suivi individualisé des élèves	X	X			
Accueillir et suivre les élèves dyslexiques	X	X			
Organiser et pratiquer la médiation	X	X	X		
Mettre en œuvre une politique éducative de développement durable	X	X	X	X	
Favoriser la pratique sportive	X		X	X	
Innover et mettre en œuvre une pédagogie adaptée en classe de 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	X	X	X	X	
Mettre en œuvre une politique active de formation des personnels		X		X	
Organiser et mettre en œuvre la pluridisciplinarité « interactive »		X	X	X	
Adapter les structures de formation par rapport aux besoins et aux réseaux		X		X	
Mettre en œuvre la politique de communication et de promotion externe		X	X	X	
Mettre en œuvre la politique de communication interne	X	X		X	
Préparer et mettre en œuvre l'orientation scolaire et l'insertion professionnelle	X	X			
Organiser et conduire le conseil de classe	X	X			
Mettre en place les outils d'évaluation et de suivi de l'activité du lycée	X	X	X	X	
Construire un guide annuel de l'animation dans l'établissement	X		X		
Développer les actions de coopération internationale	X	X	X	X	
Faire l'inventaire des besoins de formation pour la filière service		X		X	X
Mettre en place un module complémentaire pour la formation en filière services		X		X	X
Constituer un groupe d'études et de suivi professionnel de la filière services		X	X	X	X

ANNEXES DU PROJET

1. La méthodologie d'élaboration du projet d'établissement du lycée Costa de Beauregard

Une démarche participative incluant l'ensemble des personnels et la mise en place d'un comité de pilotage

La réussite du projet d'établissement est liée à sa capacité à mobiliser ses différents acteurs et interlocuteurs. Favorisant l'expression des intérêts et des attentes par nature divers et variés, la démarche d'élaboration du projet a cherché à **fédérer les énergies pour fixer un cap**, où chacun dans ses fonctions participera aux objectifs à atteindre.

L'ensemble des salariés a participé à la démarche de construction du projet, entre mai 2008 et mars 2009. Le travail de diagnostic stratégique a bénéficié de démarches de réflexion engagées les années précédentes.

Un comité de pilotage représentant les composantes de l'établissement s'est réuni mensuellement et a suivi l'avancée des travaux.

La contribution des élèves

Les élèves ont été associés à la réflexion à travers les délégués de classe. Les **24 délégués des élèves et des étudiants** ont travaillé une journée sur le projet d'établissement. Il leur a été demandé de réfléchir sur l'existant et sur les valeurs qui devraient, selon eux, fonder le projet.

Auparavant, un exercice préparatoire a consisté à répertorier, à partir d'un travail sur mot-clef, leurs attentes vis-à-vis de l'établissement, celles de leur famille, et parallèlement les exigences ou souhaits de l'établissement à leur égard. Le tableau ci-dessous présente une synthèse de ce travail.

Selon les délégués des élèves, quelles sont les attentes et les exigences...		
...des familles à l'égard de l'établissement	...des élèves à l'égard de l'établissement	..de l'établissement à l'égard des élèves
Réussite , diplôme, taux de réussite, amélioration des résultats, travail, fierté apprendre un métier Bon fonctionnement , qualité de l'encadrement, professionnalisme qualité des contacts, information Bien être , qualité de vie, qualité d'accueil, internat de qualité Discipline , sécurité, aide au changement de comportement	Respect , écoute, avoir un bon dialogue, liberté, plus de liberté, confiance, avoir des responsabilités, autonomie, indépendance Bien être , bonne ambiance, confort, détente, activité hors cours, qualité de vie, qualité de l'internat, cadre agréable, insertion dans le groupe, bonne entente dans la classe Réussite , faire des progrès, obtenir un diplôme, fierté de soi, travail personnel, de l'aide, enseignement bien suivi, éducation, qualité de formation, apprentissage, apprendre un métier, aide à l'orientation, projet, qualité de l'enseignement, innovation	Rigueur , volonté, travail, sérieux du travail, performance, discipline, assiduité Respect , confiance, aide aux élèves, progrès, bonne éducation, comportement exemplaire, qualité de la relation, autonomie Cadre agréable, accueil, adaptation des locaux

L'analyse qualitative de leurs réponses est instructive. C'est concernant leurs propres attentes que, sans surprise, les élèves et étudiants sont les plus prolixes. La thématique qui vient au premier rang de leurs préoccupations est le respect, **la qualité de la relation qui s'établit avec les adultes** et qui signifie

pour eux la reconnaissance de leur identité. A égalité de fréquence, apparaît la question **de l'ambiance et du cadre de vie**, associée à la recherche d'un « bien-être » dans l'établissement.

Le thème de la réussite est comparativement beaucoup moins cité, pour ce qui les concerne, ou plus exactement, différemment. Ce qui frappe en effet, c'est comment, dans les représentations des délégués, l'attente des familles est centrée sur la **question de la réussite scolaire**. C'est le mot clef le plus cité (15 fois sur 24), loin devant d'autres attentes prêtées aux parents concernant le bon fonctionnement du lycée, la qualité de vie, l'attention à la discipline.

Si ce mot clé apparaît bien moins souvent pour les élèves et étudiants (5 fois sur 24), il est intéressant d'observer qu'en revanche, la thématique de la réussite recouvre pour eux **d'autres critères que les résultats** : faire des progrès, apprendre, fierté de soi, aide à l'orientation, projet...

Comparativement, lorsqu'ils réfléchissent aux exigences de l'établissement à leur égard, les mots-clé choisis évoquent non plus la réussite mais **la performance, impliquant rigueur, volonté, ou encore assiduité**, à égalité de citation avec la thématique du respect.

2- Les valeurs selon la charte du CNEAP

Les valeurs partagées au sein du réseau des établissements de l'enseignement agricole catholique privé trouvent leur expression à l'article IV de la charte du CNEAP. Le texte ci-dessous reprend l'exposé de ces valeurs et leur commentaire.

« L'action du CNEAP trouve son origine et son sens dans les convictions de ses fondateurs : l'humanisme chrétien et l'Évangile sont la référence et l'éclairage des valeurs communes sur lesquelles se fondent les projets.

Une liberté responsable, référence pour

- l'esprit d'initiative, les projets et l'exercice de l'autonomie ;
- l'innovation, le souci de la qualité et du professionnalisme ;
- la pratique du contrat et des partenariats.

Une ambition humaine et éducative, mobilisatrice pour

- l'accueil et l'accompagnement de tous (ou de chacun) ;
- l'ancrage dans un territoire et l'ouverture au monde ;
- l'épanouissement et le respect de chaque personne.

Un engagement solidaire, traduit dans

- l'esprit de service, d'équité, de solidarité ;
- la démarche participative, la mutualisation et l'organisation en réseaux ;
- la pratique de la transparence et de la cohésion ».

Des valeurs partagées : quelques commentaires pour mieux comprendre

Sur la liberté responsable

La problématique à retenir est double : comment le CNEAP exerce-t-il sa liberté de façon responsable ? Comment favorise-t-il l'exercice de cette liberté responsable en régions et dans les établissements ? Développer librement un projet personnel, c'est accueillir un environnement, et chercher à quoi chacun est appelé pour le transformer selon un projet reçu et non en fonction d'un désir individuel. Développer librement un projet responsable, pour un établissement quel qu'il soit, c'est trouver son chemin particulier entre deux sources de « tension » : l'une liée aux exigences de l'Etat posées dans le contrat, l'autre venant de la mission reçue en tant qu'établissement catholique.

Sur liberté et solidarité

Pour un chrétien ou une institution chrétienne, le sujet de la liberté n'est pas l'individu (au sens de l'être considéré seul et isolé) mais la personne (au sens de l'« être relié » à d'autres personnes et à son environnement). Ainsi, afficher une ambition de réussir devient la recherche d'une réussite personnelle qui aide les autres à réussir également.

Sur la solidarité

Trop souvent, on traduit la solidarité en actions ou en politiques économiques seulement (dans les établissements, politique tarifaire, par exemple ; dans le CNEAP, action de solidarité économique). C'est utile car il y a un travail de solidarité et de justice à accomplir. Mais c'est une vision réduite : il faut aussi entrer en relation et accompagner, par le service rendu, la personne ou l'institution en difficulté. Il s'agit d'associer la solidarité, la charité et la responsabilité de chacun.

2. La charte éthique des établissements sous tutelle Salésienne

Charte Ethique pour les Etablissements d'Action Sociale (EAS) sous Tutelle Salésienne

Préambule L'association gérant des établissements ou services d'action sociale, ayant signé une convention de tutelle avec la Province salésienne de France, s'engage, en adoptant cette charte éthique, à assurer sa mission de service public dans le respect de la déclaration universelle des droits de l'Homme, de la convention internationale des droits de l'enfant et des principes de la pédagogie de Don Bosco. Toutes les personnes, qui œuvrent dans un tel établissement ou service appartenant au réseau des maisons «Don Bosco», sont, quelle que soit leur fonction, membres à part entière de la communauté éducative. Elles sont invitées, dans le respect de cette charte, à s'impliquer dans la vie de l'établissement ou du service, dans la construction de la communauté éducative et dans la rencontre de chaque personne accueillie.

Première partie : le regard sur la personne

Article 1 Toute personne accueillie est respectée dans sa dignité d'être humain, l'intégralité de son histoire personnelle étant prise en compte par l'établissement ou le service.

Article 2 Toute personne accueillie est appelée au développement intégral de ses compétences, que se soit dans la dimension corporelle, intellectuelle, spirituelle, affective ou sociale.

Article 3 Toute personne accueillie est considérée comme actrice de son développement personnel, à la fois partenaire et destinataire de l'action éducative.

Deuxième partie : les exigences pour l'éducateur

Article 4 Quelle que soit sa fonction dans l'établissement ou le service, l'adulte est situé dans une position éducative :

- a) Appelé à cheminer auprès de la personne accueillie, en développant une qualité de présence et de rencontre ;
- b) Soucieux d'instaurer une relation vraie et authentique avec chaque personne accueillie ;
- c) Attentif à la qualité de la vie dans l'établissement et le service, en assurant une mission de protection et en s'investissant dans une dynamique de responsabilité.

Troisième partie : une pédagogie d'inspiration salésienne

Article 5 Une pédagogie de la confiance :

Fondée sur la confiance, la relation établie avec chaque personne accueillie privilégie l'écoute et le dialogue. En suscitant l'adhésion, l'éducateur développe une approche préventive, acceptant la part de risque et d'incertitude.

3-Les 4 axes stratégiques du projet du CNEAP

En 2008, le CNEAP a formalisé un nouveau projet, « Conjuguons le futur », qui décline 4 axes stratégiques.

AXE I. Renforcer notre ambition éducative

Notre ambition est de faire grandir en humanité tous les membres de nos communautés éducatives, les jeunes élèves et étudiants, mais aussi les adultes qui s'engagent à leur service, quelle que soit la place qu'ils occupent dans ces communautés.

- Mettre en œuvre les orientations et les engagements de l'ens^t catholique.
- Prendre une part active au développement de l'enseignement agricole.
- Développer l'accueil de tous.
- Renforcer les moyens de la réussite de chacun.
- Identifier et développer les lieux d'autonomie et d'initiative.

AXE II. Intégrer des exigences sociétales dans tous les projets

Le Projet du CNEAP se déploie aussi à partir de demandes fortes exprimées par la société à l'égard des systèmes de formation : développement durable, forte professionnalité et capacité d'insertion dans les territoires sont des réponses aux attentes des jeunes, des familles, des acteurs socioprofessionnels et des responsables politiques.

- Faire du développement durable une dimension de tous les projets.
- Assurer l'insertion sociale par l'emploi à l'issue des formations.
- Participer à l'animation des territoires par nos projets.

AXE III. Enrichir les partenariats et développer les réseaux

Pour construire une action éducative, sociale et territoriale efficace, l'organisation en réseaux est nécessaire et les partenariats sont porteurs d'avenir. Respectueux de la diversité, soucieux de s'enrichir des différences, attentifs à la cohérence dans l'action, les réseaux peuvent être aussi des lieux de réalisation de projets et une voie d'optimisation des moyens.

- Développer, valoriser et formaliser les dynamiques partenariales internes.
- Enrichir les partenariats externes professionnels, éducatifs et sociaux.
- Être acteurs reconnus de l'insertion dans les territoires.

AXE IV. Optimiser l'organisation, l'identification et la communication du CNEAP

Pour engager avec succès une nouvelle étape de l'action en commun, l'ensemble du CNEAP doit adapter ses statuts, ses règles et ses pratiques aux objectifs retenus en fondant ses choix sur les valeurs partagées.

- Réussir ensemble au sein du CNEAP.
- Être mieux identifiés par nos partenaires.
- Élaborer à chaque niveau une communication adaptée aux interlocuteurs.